

REVUE DES MISSIONS DES DÉLÉGATIONS



SRH3 a procédé avant l'été 2020 à un appel à candidature auprès des délégué.e.s et des SRA, pour retenir un groupe de 20 personnes environ, représentatives selon différents critères (taille du département, travail...) avec des sous-groupes qui étaient eux librement constitués..

Les réflexions ont porté sur divers sujets exposés ci-après :

La Restauration

Le Secrétariat général a principalement identifié un fort enjeu autour de la restauration, sujet important mais compliqué, avec des modes de fonctionnement et de financement très divers, et qui requiert des compétences très techniques (travail de terrain, connaissance des marchés publics, collecte d'info auprès des RH des différentes directions).

Solidaires Finances a rappelé la nécessité d'une restauration collective de qualité sur l'ensemble du territoire y compris l'outre mer, le titre restaurant devant être utilisé en dernier ressort. Il faut rendre les restaurants administratifs attractifs à la fois par les tarifs pratiqués et par la prestation servie. Les restaurants financiers (REFI) doivent être maintenus et même développés.

Par ailleurs, le Ministère devrait être moteur en matière de création de RIA (restaurant interadministratif) partout où c'est possible mais rien de tel pour le moment. Il n'est qu'à voir le dossier de la restauration en Polynésie où un RIA est souhaité.

Solidaires Finances estime qu'AGRAF a la compétence et le savoir faire en matière de restauration collective et demande que les équipes d'AGRAF mettent leur expertise au service des autres restaurants (marchés publics, fournisseurs etc.). L'idéal serait qu'AGRAF gère l'ensemble des restaurants financiers sur le territoire à des tarifs AGRAP pour toutes et tous.

Par ailleurs, **Solidaires Finances** considère que les délégué.e.s ont un rôle important à jouer dans le conseil et l'accompagnement des associations de restauration dont les membres sont tous des bénévoles. D'ailleurs, les autorisations d'absence prévues pour les membres des associations ne sont pas forcément mises en place ce qui n'aide pas à recruter ces bénévoles.

Solidaires Finances a vivement dénoncé les fermetures de restaurants de la DGFiP qui a sur le sujet une vision exclusivement comptable, même si elle tente de nuancer en mettant en avant l'absence de fermeture volontaire depuis 3 ans !?! (Elle justifie ces

fermetures par l'absence de prestataire de restauration ou de volontaires pour la présidence des associations locales.

C'est reparti



Le Secrétariat général a présenté ses pistes pour améliorer la situation.

Il pourrait s'appuyer sur des référents en matière de restauration pour venir en appui au niveau des départements.

AGRAF pourrait apporter son appui aux restaurants d'île de France et en reprendre certains en gestion.

Tout en reconnaissant le savoir-faire de l'association, le Secrétariat général n'entend pas généraliser le recours à l'expertise d'AGRAF au niveau local ce qui impliquerait de transformer les missions d'AGRAF.

Il ne veut pas faire d'AGRAF un opérateur national de la restauration (contrairement à ce qui avait été envisagé) mais il veut maintenir AGRAP au meilleur niveau pour l'île de France.

Si **Solidaires Finances** n'est pas à priori opposée à l'idée de mettre en place des référents restauration, difficile de voir du concret dans l'action du Secrétariat général sur la restauration.

Solidaires Finances a rappelé la pandémie qui sévit depuis près d'un an et qui bouleverse la restauration avec à la fois des agents en télétravail et des restaurants privés fermés.

Comment utiliser les titres restaurant dans ces conditions ?

Comment les agents peuvent-ils se restaurer ?

Les agents en télétravail ont aussi un droit à la restauration : comment les en faire bénéficier ?

Pour **Solidaires Finances** il faut repenser la restauration collective, avoir une vision à long terme, avec la délivrance de menus à emporter, de fabrication de bocaux...

C'est pourquoi **Solidaires Finances** a réclamé des groupes de travail sur la restauration.



Aide à la parentalité

Lors des rencontres des délégué.e.s, il a été fait part de difficultés à renseigner les agent.e.s sur le CESU 6/12 ans du fait qu'il s'agit d'une gestion par un prestataire.

Solidaires Finances a insisté sur le manque évident de crèches ministérielles, le Secrétariat général se rabattant sur les places de crèche interministérielles.

Pour notre fédération, il y a certes une forte dynamique de réservations de places de crèches au niveau interministériel mais encore beaucoup trop marginale pour satisfaire les besoins des personnels de l'État.

Notre ministère se doit de relancer une politique de réservation de places de crèches pour ses agent.e.s, ne serait-ce que dans le cadre de l'égalité femmes/hommes. Nous avons rappelé le parcours du combattant que représente la garde d'enfants avec des collègues souvent contraint.e.s à recourir au congé parental et/ou au temps partiel avec toutes les conséquences sur la retraite.

Par ailleurs, il faut recourir à un réseau spécifique au ministère d'assistant.e.s maternel.le.s, de nombreuses communes étant dépourvues de crèches.

Solidaires Finances considère que seuls les délégué.e.s départementaux d'action sociale qui ont la connaissance du département et des agent.e.s doivent pouvoir établir une cartographie des besoins en places de crèches et assistant.e.s maternel.le.s. Notre fédération a fait valoir que les délégations ont un rôle primordial à exercer dans la diffusion des informations, qu'il s'agisse du CESU, des places de crèches, des colonies de vacances etc... rôle que le Secrétariat général a depuis des années considéré comme mineur. On en voit aujourd'hui les effets pervers.

Solidaires Finances a demandé de réfléchir à une aide pour les 12/17 ans.

S'agissant des colonies de vacances, **Solidaires Finances** a indiqué que, malgré la pandémie et les difficultés rencontrées, elles avaient toujours un rôle important pour les agent.e.s et que l'expérience des colonies de la Toussaint devait être pérennisée pour tous les départements sans exception.

Le Logement

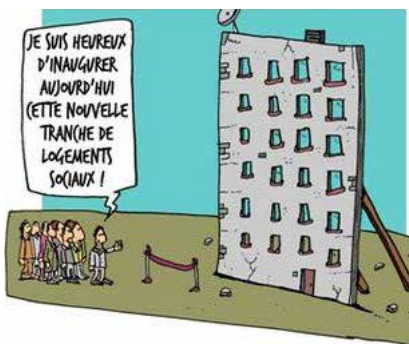
En matière de logement, les situations sont très variables d'un département à l'autre.

ALPAF gère le logement (réservations, attributions) sur Paris et l'île de France. En province, ALPAF peut réserver des logements sur demande et avec l'aide de délégué.e.s qui s'occupent des attributions. ALPAF reconnaît les difficultés des délégué.e.s dans ce domaine qui est très complexe, qui demande un lourd investissement pour gérer en définitive assez peu de logements.

En province, la réservation de logements identifiés ne correspond pas forcément aux besoins qui évoluent plus vite qu'en île-de-France.

C'est pourquoi ALPAF réfléchit à la possibilité de conventions avec des bailleurs locaux pour disposer d'une offre élargie et plus souple.

Le Secrétariat général a évoqué la possibilité d'un.e délégué.e référent.e logement. Pour **Solidaires Finances**, les référent.e.s en la matière sont les salarié.e.s d'ALPAF eux-mêmes qui ont toute la compétence requise. Inutile de stratifier encore plus !



Les aides et prêts

ALPAF constate que sur décision du Secrétariat général, les procédures sont désormais informatisées et les délégué.e.s ne font plus partie de la chaîne de transmission. Les délégué.e.s ressentent une perte de technicité, de compétence. ALPAF propose de leur organiser des formations régionales.





Les actions locales

Les crédits d'action locale sont délégués aux CDAS chaque année et leur utilisation est de la seule compétence des CDAS.

Les CDAS délivrent donc des prestations au niveau départemental qui peuvent être très différentes d'un département à l'autre ce qui semble gêner le Secrétariat général qui aimerait une harmonisation.

Solidaires Finances a répliqué en faisant remarquer qu'il s'agissait bien de crédits d'action locale qui antérieurement avaient la dénomination de « budget d'initiative locale ».

Pour notre fédération, il est exclu d'ôter toute initiative aux CDAS. En revanche, elle suggère de faire un forum sur lequel les initiatives des CDAS pourraient être regroupées. Il est essentiel que le dialogue soit permanent entre les membres des CDAS et les délégué.e.s concernant l'utilisation des crédits locaux mais aussi sur tous les autres sujets relevant de l'action sociale comme le logement, l'aide à la parentalité ...

Dialogue social

Solidaires Finances a rappelé que le dialogue social passait au niveau local par un renforcement des CDAS et des délégué.e.s d'action sociale dont le rôle doit être remis en valeur.

Au niveau national, le CNAS ne doit pas être une chambre d'enregistrement et les groupes de travail doivent être de vraies instances de concertation et non pas de simples réunions d'information.

Conformément à l'article 9 de la loi de juillet 1983, les organisations syndicales sont des acteurs à part entière de l'action sociale ce que le Secrétariat général oublie de plus en plus. La Covid-19 a bon dos !

Pour notre fédération, il est clair que les délégations départementales d'action sociale ont toute leur place, quoiqu'en dise le Secrétariat général qui leur a ôté toute prérogative et qui aujourd'hui, compte tenu de l'échec de cette politique, veut redynamiser l'action sociale en créant des strates supplémentaires, en créant des échelons régionaux mais en supprimant la proximité physique essentielle à une action sociale de qualité comme pour le service public et d'autant plus utile dans la période que nous traversons actuellement. Cherchez l'erreur !!!



Avec SOLIDAIRES Finances :

OUI à une action sociale de proximité,

OUI au maintien des délégations départementales,

NON à la régionalisation rampante

Signez la pétition sur l'action sociale

